



20
26

RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES

SOMMAIRE

- page 3 : **Préambule**
- page 4 : **Le contexte générale : Situation économique et sociale**
- page 6 : **La rétrospective de l'année 2025**
- page 11 : **Les orientations financières 2026**
- page 17 : **Les budgets annexes**

PRÉAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

L'année 2026 étant marquée par les élections municipales, la collectivité a choisi d'engager le débat d'orientations budgétaires après l'institution de la nouvelle assemblée délibérante afin de respecter l'esprit démocratique et permettre aux conseillers municipaux et à la municipalité nouvellement élus de disposer d'un rapport sur la situation financière communale et des orientations conformes au projet de mandat de la nouvelle municipalité.

En parallèle, afin de permettre un temps de réflexion suffisant et également des arbitrages, la collectivité a choisi de respecter un délai minimum de 3 semaines entre le DOB et l'adoption du Budget. Ce délai assure de respecter l'obligation de transmettre aux conseillers municipaux le projet de budget 12 jours au moins avant la date de son examen.

En année de renouvellement des conseils municipaux et communautaires, communes et EPCI peuvent voter leur budget primitif et leurs taux d'impôts locaux jusqu'au 30 avril au plus tard.

Date prévisionnelle d'adoption du BP 2026 : Conseil municipal du 24/04/2026.

Objectifs du DOB :

- Informer sur la situation financière de la collectivité de l'année écoulée en particulier.
- Échanger sur les orientations budgétaires pour l'année 2026.

Dispositions légales : contexte juridique ordinaire :

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1 du CGCT pour les communes).

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité. De plus, le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte. Ainsi, le DOB ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget.

Contenu du DOB :

- **Les orientations budgétaires :** évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre ;
- **Les engagements pluriannuels envisagés :** programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses. Présentation, le cas échéant, des autorisations de programme en cours ou à créer ;
- **La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget,** en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Délibération :

Obligatoire, elle prend acte de la tenue du DOB.

Compte-rendu de séance et publicité :

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance. Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, celui-ci doit être mis à la disposition du public à la Mairie. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication, etc... (Décret n° 2016-841 du 24/06/2016). Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption (Décret n° 2016-834 du 23/06/2016).



1 CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

A. Environnement macro-économique

Monde : Croissance modérée, inflation maîtrisée mais persistante, risques géopolitiques et sociaux élevés

La croissance mondiale devrait ralentir à 2,7% en 2026 (contre 2,8 en 2025), restant en dessous de la moyenne pré-pandémique (3,2%). Ce ralentissement s'explique par des tensions commerciales et géopolitiques persistantes, un investissement modéré et des contraintes structurelles, malgré un infléchissement de l'inflation et un assouplissement monétaire.

Zone euro : Croissance atone, inflation sous contrôle

La croissance dans l'UE est projetée à 1,3% en 2026, tirée par la consommation des ménages et un marché du travail résilient, mais freinée par les tarifs américains, le vieillissement démographique et les coûts énergétiques élevés.

France : la croissance reste modérée

Après une légère reprise en 2025, la croissance du PIB est estimée à +1,0% en 2026, portée par une consommation des ménages en raffermissement et une reprise de l'investissement privé. Cependant cette croissance reste inférieure à la moyenne européenne et mondiale, qui devrait atteindre 2,8% en 2026, après un léger ralentissement en 2025.

France : stabilisation de l'inflation

L'inflation se stabilise autour de +1,3% en 2026, après une baisse en 2025, ce qui constitue un signal positif pour le pouvoir d'achat, mais les effets passés de l'inflation continuent de peser sur les budgets des ménages et des collectivités.

France : contexte social

Les dépenses sociales continuent d'augmenter, notamment pour protéger les populations les plus vulnérables. Les collectivités locales doivent renforcer leurs capacités de résilience face à la hausse des dépenses sociales et à la restriction des financements publics.

Le marché du travail reste sous tension, avec un ralentissement de l'emploi et une hausse des cotisations sociales (par exemple, le taux de cotisation pour les fonctionnaires passe de 34,65% à 37,65% en 2026), ce qui pèse sur les budgets des employeurs publics et privés.

Les collectivités locales sont appelées à participer davantage à l'effort de redressement des finances publiques, avec une stabilisation des concours financiers de l'Etat et une pression accrue sur les équilibres budgétaires.

France : enjeux budgétaires

Les orientations budgétaires 2026 doivent intégrer ces contraintes : maîtrise des dépenses, recherche d'économies d'échelle et priorisation des investissements en fonction des réalités locales.

Les incertitudes politiques et économiques persistent, renforçant le climat d'incertitude à moyen terme et nécessitant une gestion prudente des ressources.

B. Loi de finances 2026 : volet collectivités territoriales

Le Projet de Loi de finances pour 2026 prévoit plusieurs mesures impactant directement les collectivités territoriales.

Un effort financier est demandé aux collectivités :

- L'Etat maintient le dispositif de lissage des recettes fiscales, initialement prévu pour 2025, avec un effort de 740 millions d'euros en 2026. Cet effort est réparti entre régions (350 millions d'euros), intercommunalités (250 millions d'euros) et départements (140 millions d'euros)
- **L'effort global demandé aux collectivités s'élève à près de 2 milliards d'euros, voire jusqu'à 8 milliards selon certaines estimations, pour contribuer à la réduction du déficit public.**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est maintenue au niveau de 2025, sans baisse supplémentaire.

Le Fonds vert, dédié à la transition écologique, baisse de 313 millions d'euros, et les crédits pour les PCAET sont également réduits.

La compensation versée aux collectivités pour la perte de recettes due à la réforme des impôts de production est minorée par un coefficient de 0,8. Le fonds de sauvegarde pour les départements en difficulté est doublé, passant de 300 à 600 millions d'euros.

Perspectives au niveau des ressources humaines (dispositions de l'Etat) :

Rétrospective de l'année 2025

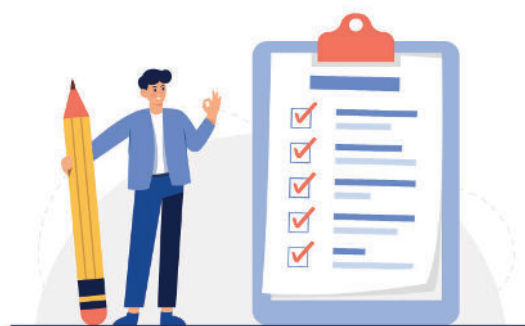
Il s'agissait de :

- L'adoption de la nouvelle nomenclature comptable M57 impose que les cotisations à l'assurance du personnel soient imputées sur le chapitre 012 Dépenses de personnel tandis qu'elles étaient jusqu'à présent comptabilisées en Chapitre 011 dans les charges à caractères générales. /
- Le maintien du SMIC à 11,88 € brut de l'heure.
- L'augmentation de la part patronale de la cotisation CNRACL (de 31,65% à 34,65%) alourdissant les charges patronales versées par la collectivité de près de 84 000 €
- Le recrutement de 2 agents d'entretien des locaux afin d'entretenir les nouveaux bâtiments mis en service par la municipalité : l'espace associatif et la salle de Convivialité (0,63 équivalent temps plein).
- La 6^{ème} classe de maternelle ouverte à l'école Maurice Genevoix jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025
- Le remplacement de 5 agents absents sur la longue durée sur une année complète (200 000 €) pour 2025

Portée mesures générales sur les prévisions budgétaires 2026

Pour les prévisions budgétaires des charges de personnel de l'année 2026 plusieurs mesures générales doivent être prises en compte dès le 1^{er} janvier :

- La hausse du SMIC au 1^{er} janvier 2026 de 11,88 € à 12,02 € brut de l'heure entraînant le versement d'une indemnité différentielle pour les agents publics dont la rémunération brute est inférieure
- Le maintien du point d'indice à 4,92278
- Le non-renouvellement de la de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) dont bénéficiaient certains fonctionnaires lorsque leur niveau de rémunération avait moins évolué que le taux de l'inflation des quatre dernières années.
- La hausse de la part patronale de la cotisation CNRACL de 3 points (34,65% à 37,65%) pesant pour 103 600 € supplémentaires sur les charges patronales de l'exercice 2026
- Le recrutement de 2 agents pour le fonctionnement de la Maison France Services subventionnée pour 50% par l'Etat
- La fermeture de la 6^{ème} classe d'ATSEM de l'école Maurice Genevoix à la rentrée 2025-2026
- Le maintien des remplacements de plusieurs agents absents sur de la longue durée ou de la longue maladie
- Le recrutement d'un agent au service environnement suite à un départ à la retraite
- La rémunération en doublon de 2 agents nouvellement recrutés et de 2 agents en congés jusqu'à leur départ en retraite effective
- La rémunération de 2 agents en arrêt maladie depuis plus de 12 mois (50 000€)



2

RETROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2025

A. Les recettes réelles de fonctionnement (RRF)

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 482 134,65 €, soit de 4,74%.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 estimé	Variation 2025/2024
Chapitre 013 - Atténuation de charges	171 825,27 €	185 982,17 €	288 558,74 €	108 081,72 €	139 127,89 €	28,72%
Chapitre 70 - Produits des services	656 653,09 €	699 265,64 €	843 767,95 €	821 046,88 €	871 671,22 €	6,17%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	6 048 640,48 €	6 208 113,26 €	6 632 962,98 €	6 751 870,97 €	6 842 182,12 €	1,34%
Chapitre 74 - Dotations et participations	1 986 709,33 €	2 087 046,29 €	2 188 500,48 €	2 292 528,60 €	2 322 419,85 €	1,30%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	67 004,04 €	82 798,32 €	95 805,07 €	179 939,60 €	400 840,82 €	122,76%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	121 581,22 €	294 002,41 €	821 108,13 €	6 264,06 €	70 582,21 €	1026,78%
Chapitre 78 - Reprise des provisions	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	42,37 €	-99,15%
TOTAL RRF	9 052 413,43 €	9 562 208,09 €	10 875 703,35 €	10 164 731,83 €	10 646 866,48 €	4,74%

Le chapitre 013 enregistre une hausse de 31 046 €, justifiée par la régularisation de remboursements de longues maladies de l'année 2024.

Le chapitre 70 est en hausse de 50 624 € :

- **Concessions de cimetière** : + 1 492 € par rapport à l'année 2024
- **Droits de stationnement** : + 15 218 € par rapport à l'année 2024 (2 redevances de longue durée)
- **Services à caractère culturel (entrées + vente d'ouvrages)** : + 4 609 € par rapport à l'année 2024
- **Services à caractère sportif** : + 2 944 € par rapport à l'année 2024
- **Services à caractère social** : + 16 681 € par rapport à l'année 2024
- **Services périscolaires et d'enseignement** : + 9 967 € par rapport à l'année 2024 ;
- **Redevance d'occupation du domaine public** : + 26 446 € par rapport à l'année 2024 ;
- **Convention d'entretien des bâtiments communaux et salle de combat** : - 7 418 € (2^{ème} semestre d'entretien de la salle de combat non facturé sur 2025, rattrapage prévu en 2026)

Le chapitre 73 est en augmentation de 90 311 € par rapport à l'exercice 2024 notamment dû aux impôts locaux + 63 662 € (augmentation des bases) et à la taxe additionnelle sur les droits de mutation + 44 751 €. Cependant la taxe sur la consommation finale d'électricité (- 8 693 €) a baissé de 8 693 € par rapport à 2024.

Le chapitre 74 est en augmentation de 29 891 € par rapport à l'exercice 2024. Ceci s'explique notamment par la hausse de la Dotation de Solidarité Rurale (+ 42 572 €), de la Dotation Nationale de Péréquation (+ 4 679 €), de la compensation au titre des exonérations de Taxes Foncières (+ 14 423 €) mais également par la baisse de la Dotation forfaitaire des communes (- 5 088 €) ainsi que de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (- 16 372 €). Le FCTVA a augmenté de 10 487 €.

D'autres participations ont évolué cette année :

- **La participation de la Région par le versement de subventions** (expositions du musée de la Marine de Loire) + 2 100 €.
- **La participation de la CAF et de la MSA** pour les services ALSH et extrascolaires (+1 897 €)

Tandis que d'autres ont baissé :

- **Les remboursements de Contrats Unique d'Insertion (CUI)** ont baissé de 2 134 €, (pas de contrat d'insertion en 2025)
- **L'attribution du fonds départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle** a baissé de 16 372 €

En ce qui concerne les dotations versées par l'Etat, celles-ci augmentent avec un montant global de 1 177 473 € (+ 57 303 €).

Rappel de l'évolution des dotations de l'Etat depuis 2020

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 estimé	Variation 2025/2020
DGF	489 028,00 €	478 269,00 €	462 109,00 €	478 565,00 €	479 301,00 €	474 213,00 €	-3,03%
DSR	450 579,00 €	480 169,00 €	500 994,00 €	561 654,00 €	613 865,00 €	656 437,00 €	45,69%
DNP	91 260,00 €	83 318,00 €	76 827,00 €	79 951,00 €	84 307,00 €	88 986,00 €	-2,49%
Total DGF	1 030 867,00 €	1 041 756,00 €	1 039 930,00 €	1 120 170,00 €	1 177 473,00 €	1 219 636,00 €	40,17%

Le chapitre 75 est en hausse avec + 220 901 € justifiée par une augmentation des remboursements de sinistres (+ 44 073 €), des revenus des immeubles (+25 041 €) ainsi que des libéralités reçues.

Le chapitre 77 est en hausse de 64 318 € principalement justifiés par la vente de parcelles, tondeuse et faucheuse-débroussailluse.

Au chapitre 78 une reprise sur provision de 42,37 € a été effectuée pour dépréciation de créances non recouvrées. Ces dépréciations de créances doivent être constatées lorsque malgré plusieurs tentatives le trésor public ne parvient pas à percevoir un impayé que ce soit par mise en demeure, saisie à tiers détenteur, insolvabilité, prescription quadriennale ou décès du débiteur.

B. Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 estimé	Variation 2025/2024
Chapitre 011 : Charges à caractère général	2 048 767,03 €	2 340 269,09 €	2 264 155,74 €	2 409 231,76 €	2 491 260,67 €	3,40%
Chapitre 012 : Charges de personnel	4 568 897,63 €	5 024 706,78 €	5 108 076,24 €	5 363 446,26 €	5 487 174,45 €	2,31%
Chapitre 65 : Autres charges gestion courante	517 099,78 €	522 666,45 €	552 712,58 €	578 844,02 €	601 701,39 €	3,95%
Chapitre 66 : Charges financières	121 697,36 €	117 064,99 €	135 760,92 €	152 428,88 €	180 466,56 €	18,39%
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	20 860,31 €	33 021,65 €	37 417,83 €	6 582,70 €	6 741,50 €	2,41%
Chapitre 68 : Dotations aux provisions	5 000,00 €	12 000,00 €	5 000,00 €	9 086,97 €	294,25 €	-96,76%
TOTAL DRF	7 282 322,11 €	8 049 728,96 €	8 103 123,31 €	8 519 620,59 €	8 767 638,82 €	2,91%

En 2025, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de +2,91 % par rapport à 2024.

Il est constaté une augmentation du **chapitre 011** de 82 029 € par rapport à 2024.

Plusieurs raisons à ce constat :

- Augmentation des dépenses d'énergie-électricité de 176 207 €
- Augmentation des achats de prestations de services (Restauration scolaire) de 3 647 €
- Augmentation des fournitures d'entretien de 2098 €
- Augmentation des dépenses d'entretien et réparation sur réseaux, principalement de l'éclairage public, de 28530 €
- Augmentation des primes d'assurance de 8 202 €
- Augmentation des versements aux organismes de formation de 6 131 €
- Augmentation des dépenses des fêtes et cérémonies de 5 312 €
- Augmentation des taxes foncières de 27 909 €

Également compensée par :

- Baisse des dépenses de carburant de 9 218 €
- Baisse des dépenses de fournitures de petits équipements de 36 920 €
- Baisse des dépenses de fournitures de voirie de 4 387 €
- Baisse des contrats de prestations de 42 707 € (45 085 € de frais pour recensement de la population en 2024)
- Baisse des frais d'actes et contentieux de 24 367 €

B. Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

Augmentation du **chapitre 012 - charges de personnel** - à hauteur de 95 819 €

- La hausse du SMIC au 1er janvier 2026 de 11,88 € à 12,02 € brut de l'heure entraîne une hausse des dépenses des vacataires rémunérés sur la base du SMIC ainsi que le versement d'une indemnité différentielle aux agents de la collectivité dont l'indice de rémunération aboutirait à une rémunération inférieure.
- Augmentation pour la 3^{ème} année consécutive de la part patronale de la cotisation CNRACL. Pour 2026 elle s'élève à 3 points (34,65% à 37,65%). Depuis 2024 elle a donc augmenté de 7 points (initialement 30,65%). Pour la seule année 2026, cette hausse des cotisations représente à elle-seule 103 600 €. Sur la base de l'année 2023, ces hausses consécutives pèsent pour 207 000 € supplémentaires par an sur le budget communal.

Augmentation du **chapitre 65 (charges de gestion courante)** de 22 857 € par :

- Hausse des créances admises en non-valeur de 4 853 €
- Augmentation des subventions versées de 21 412 €

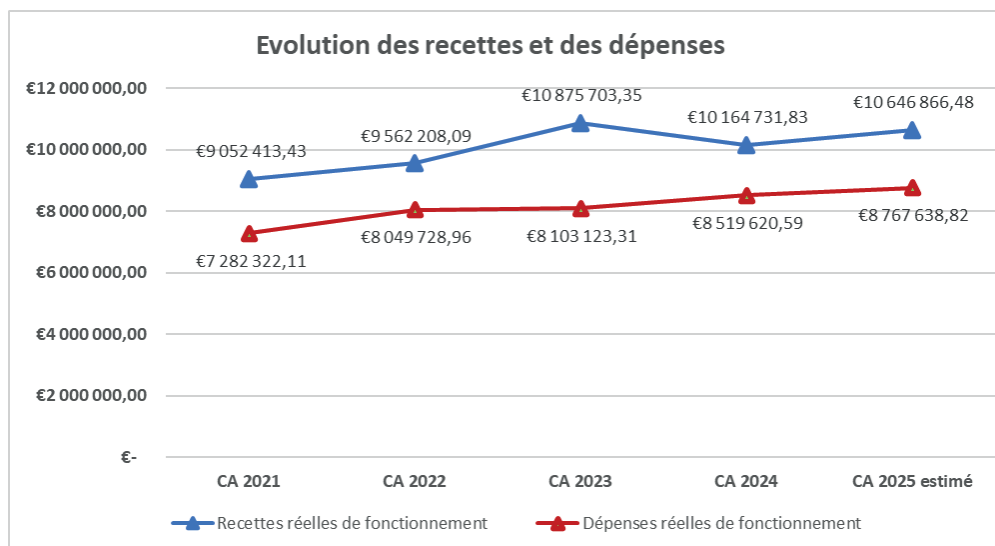
Mais aussi :

- Baisse des charges de fonctionnement des enfants castelneuviens scolarisés dans des écoles d'autres communes (-4 832 €)

Chapitre 66 : Augmentation de la charge financière de 23 205 €, nouvel emprunt 2025 de 1 200 000€.

Hausse du **chapitre 67** (charges exceptionnelles) de 230 €.

Chapitre 68 (dotations aux amortissements et aux provisions), baisse de 8 792 € (provision pour litige de 5 000 € en 2024 et baisse de provisions pour créances non recouvrées en 2025).



Commentaire : L'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement est en hausse passant de 1 645 058,29 à 1 879 227,66 €

C. L'épargne

L'épargne nette de 2025 est de 1 371 362,93 €, équivalente à celle de 2021.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 estimé
Recettes réelles	8 588 949,26 €	9 052 413,73 €	9 562 208,09 €	10 875 703,35 €	10 164 731,85 €	10 646 866,48 €
Dépenses réelles hors travaux en régie	6 699 668,16 €	7 223 584,50 €	7 979 052,54 €	8 096 778,85 €	8 479 668,93 €	8 709 480,02 €
Epargne brute*	1 889 281,10 €	1 828 829,23 €	1 583 155,55 €	2 778 924,50 €	1 685 062,92 €	1 937 386,46 €
Taux d'épargne brute	22,00%	20,20%	16,56%	25,55%	16,58%	18,20%
Annuité en capital de la dette	460 349,52	487 029,49 €	470 743,36 €	511 039,06 €	544 327,08 €	566 023,53 €
Epargne nette*	1 428 931,58 €	1 341 325,85 €	1 112 412,19 €	2 267 885,44 €	1 140 735,84 €	1 371 362,93 €
Taux d'épargne nette	16,64%	14,82%	11,63%	20,85%	11,22%	12,88%

***Epargne brute** : Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle représente le socle de la richesse financière de la collectivité.

***Epargne nette** : Epargne brute - le remboursement du capital des emprunts contractés par la collectivité. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut.

D. Les dépenses d'investissement

En 2025, la commune a poursuivi la réalisation d'opérations d'investissement notamment :

- **Etudes pour la réfection des douves et pont du château** : mandaté pour 261 673 € TTC
- **Réhabilitation de l'ancienne gare en salle de convivialité** (maitrise d'œuvre + travaux) : mandaté pour 607 331 € TTC
- **Requalification de la rue de la Gêne** : mandaté pour 976 858 € TTC
- **Réhabilitation du Centre Marcel Dupuis** (maitrise d'œuvre + travaux) : mandaté pour 702 656 € TTC
- **Réhabilitation de l'ancien bâtiment ENEDIS** en bâtiment dédié aux associations : mandaté pour 653 551 € TTC
- **Fin de construction du pôle de santé Enfance-Famille** » (maitrise d'œuvre + travaux) : mandaté pour 6 703 €
- **Installation de la fibre optique pour la vidéoprotection du centre-ville ainsi que pour Festi'gare et l'Espace Gabereau** : mandaté pour 23 412 € TTC
- **Achat de balançoires pour aire de jeux du parc du château** : mandaté pour 14 981 € TTC
- **Création d'un parking de 8 places à côté des nouveaux vestiaires du Lièvre d'Or** : mandaté pour 36 896 € TTC
- **Acquisition de fenêtres pour le musée de la marine** : mandaté pour 23 542 € TTC
- **Acquisition de matériels informatiques** : mandaté pour 21 793 € TTC
- **Acquisition de mobilier pour l'Espace Gabereau, Festi'gare et Maison France services** : mandaté pour 44 902 € TTC
- **Acquisition de mobilier et électroménager pour finaliser l'aménagement du Centre Marcel Dupuis** : mandaté pour 13 073 € TTC
- **Acquisition de mobilier pour les écoles** : mandaté pour 6 358 € TTC ;
- **Aménagement de diverses rues** : mandaté pour 86 632 € TTC
- **Travaux au gymnase du Lièvre d'Or** : Rénovation du parquet sportif, remplacement de la porte d'entrée (salle du basket), changement des vitrages pour amélioration thermique, montage d'une plateforme oblique : mandaté pour 169 342 € TTC
- **Acquisition de panneaux de police, de signalisation** : mandaté pour 34 216 € TTC ;
- **Acquisition de végétaux** pour 7 278 € TTC pour les espaces verts de Festi'gare et du centre pédiatrique
- **Relamping LED des cours de tennis** : mandaté pour 21 177 € TTC ;
- **Acquisition de matériels divers pour le service Fêtes et cérémonies** : mandaté pour 11 204 € TTC
- **Acquisition d'un tracteur agricole pour le service voirie** : mandaté pour 63 600 € TTC
- **Acquisition d'un broyeur avant et d'une épareuse** : mandaté pour 50 400 € TTC

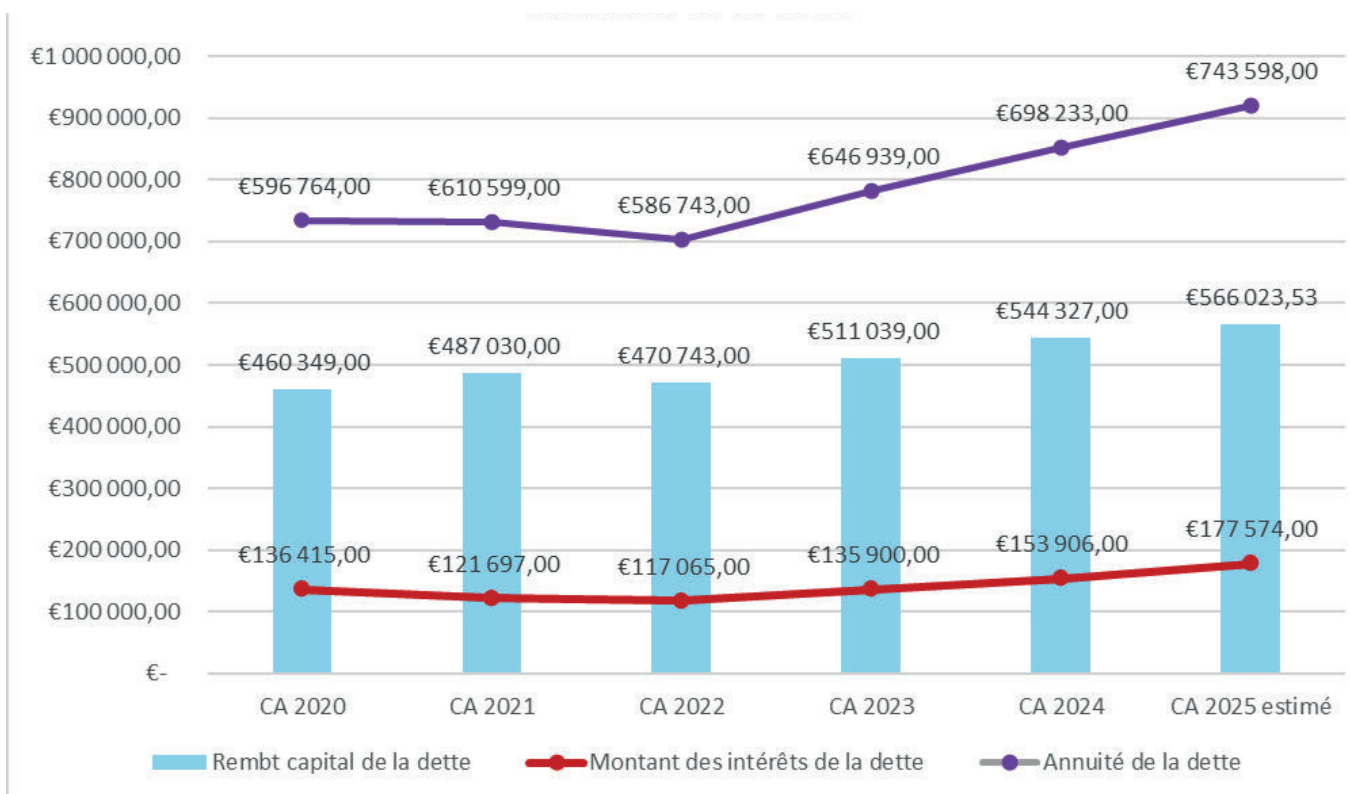


E. La dette

L'encours de la dette à fin 2025 pour la commune de Châteauneuf-sur-Loire s'élève à 5 676 793,47 €.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 estimé
Capital restant dû au 01/01/N	4 097 786,00 €	4 210 756,00 €	5 298 363,00 €	5 287 324,00 €	6 242 997,00 €
Remboursement du capital de la dette	487 030,00 €	470 743,00 €	511 039,00 €	544 327,00 €	566 023,53 €
Nouvel emprunt	600 000,00 €	1 558 350,00 €	500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 200 000,00 €
Capital restant dû au 31/12/N	4 210 756,00 €	5 298 363,00 €	5 287 324,00 €	6 242 997,00 €	5 676 973,47 €
Variation de l'encours	112 970,00 €	1 087 607,00 €	- 11 039,00 €	955 673,00 €	- 566 023,53 €

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 estimé
Montant des intérêts de la dette	123 569,00 €	117 065,00 €	135 900,00 €	153 906,00 €	177 574,00 €
Annuité de la dette	610 599,00 €	586 743,00 €	646 939,00 €	698 233,00 €	743 598,00 €
Taux d'endettement (encours dette/recettes réelles de fonctionnement)	0,47	0,55	0,49	0,61	0,53



3 LES ORIENTATIONS FINANCIÈRES 2026

Le budget 2026 de la ville de Châteauneuf-sur-Loire est un budget toujours en réponse à un contexte financier contraint, en grande partie par le contexte d'incertitude pesant sur les finances publiques (relation Etat et Intercommunalité). La trajectoire financière établie pour le mandat s'attache à faire preuve d'une gestion exigeante et rigoureuse mêlant sincérité budgétaire et prudence. Cette politique financière doit ainsi permettre d'asseoir les engagements de la municipalité et de concrétiser ses priorités mais avec le souci permanent de recherche d'efficacité dans la dépense publique.

Depuis 2017 et la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes du bloc communal sont plus exposées aux variations de la conjoncture économique. Cette évolution oblige à la constitution d'une épargne suffisamment conséquente pour faire face à d'éventuels imprévus mais surtout afin de financer un programme d'investissement ambitieux et particulièrement important en 2025.

En 2026, la commune de Châteauneuf-sur-Loire va devoir faire face à l'augmentation des charges de fonctionnement dues notamment aux nouveaux bâtiments et services publics entrés en fonction dans le courant de l'année 2025 et en janvier 2026 (Festi'gare, espace associatif, Maison France Services). S'ajouteront probablement des hausses de dépenses sur l'énergie et le carburant causées par la situation actuelle au Moyen-Orient et en Europe de l'Est.

L'équipe municipale souhaite maintenir la globalité de ses services ainsi que le montant des subventions versées aux associations locales.

Il va néanmoins être nécessaire de stabiliser les charges de fonctionnement afin de préserver l'équilibre du budget et maintenir un autofinancement suffisant.

Le souhait de l'équipe municipale est de continuer à tout mettre en œuvre pour préserver une situation financière saine et pérenne afin de ne pas augmenter la pression fiscale.

Les trois priorités récurrentes prises depuis plusieurs exercices budgétaires pour la confection du budget primitif 2026 sont maintenues :

- **la commune poursuit son rôle de bouclier anti-inflation en limitant la hausse des tarifs impactant les familles et en n'augmentant pas les taux d'imposition (taxes foncières essentiellement) ;**
- **poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement en limitant l'augmentation des charges à hauteur de l'inflation et des frais de personnel ;**
- **2026 sera également une année de continuité pour les investissements de la commune.**



Axes de la préparation budgétaire 2026

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (RRF)

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à hauteur de 10 178 300 € au BP 2026 (contre 10 204 160 € au BP 2025) soit une baisse de 25 860,00 € (0,25 %). Ces recettes ont été évaluées en fonction du réalisé 2025 et de certaines notifications déjà reçues.

	BP 2025	Projet BP 2026	Evolution BP 2026/2025 en %
013 - Atténuation de charges	110 000 €	110 000 €	0,00%
70 - Produits des services	820 000 €	861 000 €	5,00%
73 - Impôts et taxes	6 805 000 €	6 830 000 €	0,37%
74 - Dotations et participations	2 299 160 €	2 320 300 €	0,92%
75 - Autres produits gestion courante	353 180 €	226 820 €	-68,75%
77 - Produits exceptionnels	10 000 €	7 000 €	-30,00%
78 - Reprises sur provisions	0 €	0 €	0,00%
TOTAL RRF	10 204 160 €	10 178 300 €	-0,25%

Chapitre 013 : Maintien des prévisions à l'identique.

Chapitre 70 : La hausse constatée est essentiellement dû à la fréquentation des administrés auprès des services de la ville ainsi que des redevances d'occupation du domaine public.

Chapitre 73 : La hausse provient de la taxe additionnelle des droits de mutation (+13,33% constatés en 2025). En revanche, la DSR et le FNGIR risquent de baisser.

Chapitre 74 : La hausse relève principalement du cofinancement par l'Etat de la Maison France Services à hauteur de 50 000 euros par an.

Chapitre 75 : Inscription en baisse justifié par un leg perçu en 2025.

Chapitre 77 : Ce chapitre concerne les annulations de mandats sur les années précédentes et les recettes liées aux cessions.

Chapitre 78 : Ce chapitre concerne les éventuelles reprises sur amortissement, provision ou dépréciation de créances. Il est alimenté lorsque la valeur d'un actif immobilisé a été surévaluée en dépréciation et qu'il faut corriger, lorsque le trésor public ne dispose plus de moyen de recouvrer des créances ou lorsqu'un risque provisionné ne s'est pas réalisé et qu'il convient de reprendre la provision.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF)

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à hauteur de 9 467 540 € au BP 2026 (contre 9 290 840€ au BP 2025) soit une augmentation de 176 700 € (+1,90 %). En effet, certaines dépenses ont été prévues à la hausse afin de faire face aux nouvelles dépenses de fonctionnement mais également à la hausse des énergies déjà subies par la guerre au Moyen-Orient. Les montants « BP 2025 » figurant dans le tableau ci-dessous correspondant aux prévisions du budget primitif 2025 ajustées après application des décisions modificatives adoptées dans l'année.

DRF DOB	BP 2025	Projet BP 2026	Evolution BP 2026/2025 en %
011 - Charges à caractère général	2 798 400 €	2 946 520 €	5,29%
012 - Charges de personnel	5 620 100 €	5 674 000 €	0,96%
65 - Autres charges de gestion courante	637 290 €	636 110 €	-0,19%
66 - Charges financières	200 050 €	175 910 €	-12,07%
67 - Charges exceptionnelles	20 000 €	20 000 €	0,00%
68 - Dotations aux provisions	15 000 €	15 000 €	0,00%
TOTAL DRF	9 290 840 €	9 467 540 €	1,90%

Chapitre 011 : en augmentation de 148 120 €, les principaux comptes impactés sur ce chapitre sont :

- **6042** - Achats de prestations de services (repas et goûters) dû à l'augmentation des prix des produits alimentaires
- **60612** - énergie, électricité et **60622** - carburants : l'évolution des prix de ces produits étant incertaine pour 2026.
- **60632** - fournitures de petit équipement et **60633** - fournitures de voirie : hausse des prix des matériaux
- **63512** : augmentation des taxes foncières (acquisition de biens)

Chapitre 012 : Augmentation des dépenses de frais du personnel de 103 900 € :

- Recrutement de 2 agents pour la nouvelle Maison France Services (62 000 €)
- Hausse de la rémunération de base des vacataires chargés de la distribution (2 500 €)
- Recrutement d'un agent au service environnement pour compenser le départ en retraite d'un agent (30 000 € dont 25 400 € compensés par le départ en retraite de l'agent en congé maladie longue durée).
- Hausse des cotisations patronales sur la retraite des fonctionnaires (CNRACL) de 34,65% à 37,65% de la rémunération brute (103 600 €)
- Hausse de l'indemnité différentielle versée aux fonctionnaires en début de carrière suite à la hausse du SMIC (8 500 €).
- Instauration par la région d'une nouvelle cotisation patronale : le versement de mobilité régional et rural représentant 0,15% du salaire brut de chaque agent (5 100 €).
- La rémunération en doublon de 2 agents nouvellement recrutés et de 2 agents en congés jusqu'à leur départ en retraite effective (60 000 €)
- La rémunération de 2 agents en arrêt maladie depuis plus de 12 mois (50 000 €).
- A la marge, le fonctionnement sur une année complète de l'espace associatif Gabereau et de Festi'gare et donc des personnels qui y sont rattachés.

Malgré ces dépenses supplémentaires, plusieurs situations permettent de limiter la hausse des prévisions budgétaires et notamment :

- Le départ en retraite de 2 agents en absence de longue durée depuis plusieurs années : (72 000 €)
- La fin de versement des allocations de retour à l'emploi d'un agent ayant été licencié pour inaptitude il y a 2 ans (-6750 €).
- La mise en place des contrats d'engagement éducatifs pour les agents saisonniers du secteur de l'animation et du sport qui permet une diminution des cotisations patronales et tout en maintenant à l'équivalent les rémunérations nettes de ces agents.
- Pour l'essentiel, le départ en retraite effectif de 5 agents en congés durant plusieurs mois causants des doublons de rémunération avec les agents nouvellement recrutés sur leur poste en 2025.
- La fin d'un contrat d'apprentissage de niveau Master (- 9 000 €)

A cela il convient de préciser que la maison France Services sera cofinancée par l'Etat qui versera à la commune une indemnité annuelle de 47 500 € au chapitre 74 des recettes de fonctionnement.

Chapitre 65 : La subvention attribuée au budget du CCAS est estimée actuellement à 85 000 €. Les subventions versées aux associations seront maintenues au même niveau qu'en 2025, gage du soutien de la municipalité envers le tissu associatif. La prévision globale a été revue légèrement à la baisse afin de mieux aligner le besoin sur le réalisé chaque année, notamment sur l'article 65888 (autres charges diverses de gestion courante).

Chapitre 66 : Stabilité relevant de la baisse des intérêts dus sur plusieurs emprunts et à l'absence de recours à l'emprunt en 2026 :

- Annuité complète sur l'emprunt relatif au financement des travaux des douves.
- Compensée par la baisse progressive des intérêts concernant :
- Les 3 emprunts relatifs aux financements des investissements de l'année 2011.
 - Les 3 emprunts relatifs aux financements des investissements de l'année 2012.
 - L'emprunt relatif aux financements des investissements 2017.
 - L'emprunt relatif aux financements des investissements 2018.
 - L'emprunt relatif aux financements des investissements 2019.
 - L'emprunt relatif aux financements des investissements 2021.
 - Les 2 emprunts relatifs aux financements des investissements de l'année 2022.
 - L'emprunt relatif aux financements des investissements de l'année 2023.
 - L'emprunt relatif aux financements des investissements de l'année 2024.

Chapitre 67 : Maintien du montant à 20 000 €.

Chapitre 68 : Maintien à 15 000 € des provisions



DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT :

Les principaux investissements qui devraient figurer en 2026 seront :

Autorisations de programme à solder en 2026 : déjà adoptées, devant faire l'objet d'une révision :

- Réhabilitation de l'ancien bâtiment de la Gare en salle de convivialité : fin des travaux (1er étage). Crédits de paiement ouverts en 2026 : 5 000 €
- Réhabilitation du Centre Marcel Dupuis : paiement des dernières factures avant clôture. Crédits de paiement ouverts en 2026 : 13 000 €
- Réhabilitation du bâtiment des associations Gabereau : paiement des dernières factures avant clôture. Crédits de paiement ouverts en 2026 = 4 800 €

Autorisations déjà adoptées, devant faire l'objet d'une révision en 2026 :

- Extension des vestiaires des Terres du Château : début des travaux. Crédits de paiement ouverts en 2026 : 250 000 €
- Consolidation des douves humides et confortation du pont des douves sèches : suite des travaux. Crédits de paiement ouverts en 2026 : 2 200 000 €
- Procédure de révision du PLU pour mise en conformité avec le SCOT. Crédits de paiement ouverts en 2026 : 40 000 €

Nouvelles autorisations de programme en 2026 :

- Requalification de la rue de la Gêne + aménagement des abords du lycée : études et travaux d'aménagement des abords du lycée (requalification rue de la Gêne achevée). Crédits de paiement ouverts en 2026 : 80 000 €
- Aménagement et mise en valeur paysagère de la rue du Maréchal Leclerc : début des travaux. Crédits de paiement ouverts en 2026 : 500 000 €
- Construction d'un équipement sportif – Boulodrome : phase d'études. Crédits de paiement ouverts en 2026 : 50 000 €

Les projets de mandats vont débuter dès 2026 :

- Aménagement de la rue des Champs avec création d'une piste cyclable.
- Aménagement d'un city-Park devant le groupe scolaire du morvant.
- Maitrise d'œuvre pour la réfection de la Grande rue du Port
- Maitrise d'œuvre pour la réfection de couverture et de la charpente du Pavillon de l'horloge

Divers projets liés à l'investissement courant :

- Acquisitions foncières
- Convention de portage foncier pour le futur lycée avec l'EPFLI (remboursement année 7)
- Mise en valeur du Centre-Ville par une opération de rénovation des façades (commerces et habitations) dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
- Budget participatif
- Investissements courants : travaux et matériels divers dans les écoles, changement d'une partie des fenêtres de la salle des mariages et Conseil Municipal, changement d'une partie des fenêtres du Musée de la Marine de Loire

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'investissement suivantes sont attendues par la ville :

Le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée)

La Dotation de soutien à l'investissement

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de financer des projets d'investissement dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Un dossier a été adressé en Préfecture, aux services concernés, pour :

- L'aménagement d'un city-park devant le groupe scolaire du Morvant

Des dossiers ont été acceptés en 2023 et 2024 pour paiement en fin de travaux pour :

- La réhabilitation de l'ancienne gare en salle de convivialité
- La réhabilitation et la rénovation thermique du Centre Marcel Dupuis.
- L'aménagement des abords du lycée

La Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement s'est substituée à la taxe locale d'équipement (TLE) au 1er Mars 2012. Cette taxe est perçue par les communes « en vue de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs définis à l'article L. 121-1 » du code de l'urbanisme, c'est-à-dire contribuer au financement des équipements publics.

L'estimation de cette recette s'établit à 50 000 € pour 2026.

L'Emprunt

Le recours à l'emprunt pour l'exercice 2026 sera établi selon les besoins. Il n'est à ce stade pas envisagé d'emprunter en 2026.



LES BUDGETS ANNEXES :

ASSAINISSEMENT

La gestion du service assainissement de la Ville a été confiée le 1^{er} novembre 2015 par contrat d'affermage à la SAUR pour une durée de 15 ans.

Il est notamment proposé d'inscrire en 2026 une provision de 220 000 € HT pour les canalisations de la rue Carpentier, 100 000 € HT pour l'installation de déversoirs d'orage. Un montant de 120 000 € HT sera également inscrit pour la réalisation de diverses interventions sur le réseau par la SAUR (titulaire du contrat d'affermage).

La surtaxe communale est fixée à 0.32 € par m3 pour 2026.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 estimé
Recettes réelles de fonctionnement	249 664,53 €	248 455,18 €	193 272,40 €	167 992,75 €	171 305,47 €
Dépenses réelles de fonctionnement	71 093,54 €	54 651,28 €	55 544,39 €	52 874,49 €	55 106,75 €
Dépenses réelles d'investissement	102 329,54 €	12 483,00 €	66 389,31 €	681 276,48 €	190 146,10 €
Recettes réelles d'investissement	87 985,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Attention depuis 2016, le budget annexe de l'assainissement est voté en HT.



EAU

La gestion du service des eaux de la Ville a été confiée le 1^{er} novembre 2015 par contrat d'affermage à la SAUR pour une durée de 15 ans.

Pour 2026 il est proposé d'inscrire une prévision de 170 000 € pour l'étude d'interconnexion du réseau d'eau potable (étude et maîtrise d'œuvre), une prévision de 460 000 € pour le commencement éventuel de travaux liés à l'interconnexion ainsi que 130 000 € pour diverses interventions dont les travaux pour de futurs réseaux et le renouvellement des branchements plombs.

La surtaxe communale est fixée à 0.32 € par m3 pour 2026.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 estimé
Recettes réelles de fonctionnement	74 243,94 €	88 801,82 €	132 033,13 €	227 301,40 €	211 132,58 €
Dépenses réelles de fonctionnement	9 383,39 €	9 439,88 €	13 825,29 €	10 210,62 €	9 923,95 €
Dépenses réelles d'investissement	84 698,38 €	58 409,34 €	53 612,95 €	31 453,20 €	0,00 €
Recettes réelles d'investissement	49 222,15 €	0,00 €	0,00 €	41 002,08 €	0,00 €

Attention depuis 2016, le budget eau est voté en HT.

CAMPING

Le contrat de gérance a été confié à la société SASU DF courant mars 2026.

Pour 2026, le nombre de nuitées pour le camping La Maltournée s'élève à 10 481 contre 9 395 en 2024 et les recettes liées sont de 99 301,94 € pour l'année 2025 contre 94 657,91 € en 2024 soit une hausse de 4,91 % par rapport à l'exercice précédent.

Il est proposé d'inscrire en 2026 une provision pour continuer la réhabilitation des installations électriques des emplacements, ainsi que pour l'acquisition de mobilier divers.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 estimé
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	184 386,72 €	128 653,45 €	135 562,23 €	98 424,76 €	103 601,60 €
<i>Dont emplacements</i>	97 840,84 €	123 632,07 €	127 011,98 €	94 657,91 €	99 301,94 €
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	96 977,91 €	105 650,23 €	111 132,92 €	101 282,24 €	95 896,88 €
<i>Dépenses réelles d'investissement</i>	1 640,30 €	3 747,49 €	67 920,60 €	26 249,03 €	17 392,14 €
<i>Recettes réelles d'investissement</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

